



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

statut

Question écrite n° 88659

Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la circulaire adoptée au cours de l'été par l'Acoss qui ampute lourdement le statut de jeune entreprise innovante (JEI). Désormais, les collaborateurs consacrant moins de 50 % de leur temps de travail à la R et D ne seront plus intégrés dans le dispositif JEI, engageant une forte baisse des exonérations de charges. Ces dispositifs modifiés sans concertation ni information remettent en cause la stabilité et de la simplification promises par le Gouvernement. Aussi, il lui demande ce qui est prévu pour la pérennité de ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88659

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7164

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)